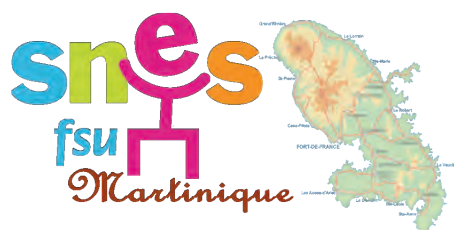




Les îlets du François...



LIVRET D'ACCUEIL 2009

Prix : 1,50 €
n°43 SPÉCIAL
AVRIL 2009



BIENVENUE EN MARTINIQUE !

Voici la nouvelle version du livret d'accueil du SNES Martinique 2009. Remercions chaleureusement les collègues du syndicat qui ont pris sur eux, malgré une année particulièrement chargée en péripéties et en campagnes électorales, en congrès aussi, pour s'atteler à cet outil nécessaire aux nouveaux collègues qui arrivent en Martinique.

Montagne Pelée..

SOMMAIRE :

Transport et Déménagement	p.2		
Traitement-Finances	p.3	Loisirs et cultures	p.6
Vie Pratique	p.4	Le SNES en Martinique	p.7
Education	p.5	Adresses Utiles	p.8

Concernant la situation de l'Education en Martinique, il n'y a rien de fondamentalement changé sinon que peu à peu, année après année, elle continue de se dégrader. Nous avons, cette année, atteint le seuil au-dessous duquel c'est tout notre statut et notre métier qui bascule. Avec 109 suppressions de postes pour la rentrée 2009, c'est quasiment le lycée Schoelcher qui disparaît après quasiment pas loin d'un lycée (selon sa taille !) tous les ans depuis 4 ans. La conséquence de cette situation se fait sentir en matière de difficultés quotidiennes pour nos collègues, obligés de se transformer malgré eux en itinérants de l'éducation avec les conséquences que cela suppose quant à leur vie personnelle et familiale. Sans compter que passer son temps sur la route, use le corps et fragilise des individus déjà obligés – ne serait-ce que pour la correction des copies – de rester longtemps assis. Car, si les postes disparaissent, si on sent une baisse d'élèves, les établissements subsistent et les élèves aussi. La baisse de la population scolaire est un moyen pour l'administration insensiblement de caler les effectifs des différentes divisions sur l'effectif de l'Hexagone. Or nos résultats scolaires sont mauvais, certes parfois de l'ordre de certaines régions de France, mais avec des caractéristiques dues à l'éloignement, à la faiblesse des lieux culturels et à leur répartition sur le territoire, la difficulté d'accès aux livres, etc...

En même temps, la Martinique est traversée, plus sans doute que la Guyane ou la Réunion et même que la Guadeloupe par des mutations qui agitent la classe politique et la plupart des syndicats qui se sont positionnés politiquement en février dernier¹ pour une autonomie ou une indépendance de l'île – en accord avec les luttes coloniales que beaucoup ont menées dans le passé. Profitant d'une contestation sociale contre la vie chère, les syndicats à l'origine du mouvement², en écartant ceux qui ne partageaient pas totalement leurs revendications politiques, s'en sont emparés pour en faire le fer de lance d'une transformation de la société en tentant de déborder le pouvoir politique local et national. La manœuvre tentait d'imposer, par la voix du peuple qu'ils représentaient dès lors, les champs d'application d'un article 74 non encore soumis au référendum et encore moins dégrossi quant à sa nature véritable.

Les soubresauts nationalistes tentaient de se faire entendre depuis un certain temps, en ostracisant l'entrée de titulaires blancs en Martinique, accusés de « génocide par substitution », parce qu'ils prendraient la place des contractuels martiniquais.

On sait que pour les mouvements castristes, l'Education devait

permettre la formation d'un homme nouveau. Couper l'Education de la mère patrie, refermer la Martinique sur elle-même, permet de prendre un pouvoir impossible autrement. De plus, faire croire que l'échec scolaire est lié à une méconnaissance de la culture martiniquaise – tout en faisant table rase du passé – permet de laisser entendre qu'on fera mieux demain...comme en matière de pouvoir. Le leitmotiv politique étant qu'on ne peut réussir ce qu'on a à faire du fait de moyens insuffisants. Forcément les lendemains chanteront.

Mais pendant ce temps, on supprime à tour de bras des postes sans que cela gêne personne. La fonction publique disparaît mais on fait semblant de croire que les départs à la retraite libéreront des postes dans l'emploi public pour les Martiniquais. Ce plus de fonction publique dans le discours est évidemment une escroquerie. Nos responsables politiques et syndicaux savent bien que l'emploi public se ferme, mais ils entretiennent – sans la moindre lutte – le sentiment qu'il suffit de tendre le bras pour avoir des emplois, dès lors que l'on peut disposer des postes de la fonction publique à sa discrétion politique. On imagine les frustrations engendrées dans une population qui connaît un taux de chômage de l'ordre de 30 % en moyenne et qui ne désire rien d'autre qu'un emploi stable de fonctionnaire : l'Etat devient le coupable et pour peu qu'on s'y prenne bien, on pourra vendre autonomie ou indépendance.

Qu'on comprenne bien le sens de ces propos. Si les Martiniquais veulent l'indépendance ou l'autonomie, il n'appartient pas au SNES Martinique de s'y opposer en quoi que ce soit. Certains de nos adversaires nous reprochent de ne pas avoir de ligne politique. Au contraire. La première ligne politique de l'actuelle direction du SNES est la démocratie et le respect des choix populaires dès lors qu'ils ne sont pas manipulés. Comment ne pas comprendre que de la même manière que nous fustigeons les mensonges du ministre, nous ne pouvons accepter que Région, Département ou qui que ce soit, trichent avec autant de vergogne ? Nous ne savons que trop que demain, si les souhaits de notre ministre deviennent réalité, nos nouveaux patrons, comme ceux des Tos, seront les collectivités.

S'il s'agit d'anticiper pour nous passer une nouvelle corde autour du cou, pourquoi s'être battu en 2003 avec tant d'acharnement contre le transfert des Tos ? Les conditions sont-elles meilleures ? Le fait que pour certains on ait affaire à un mouvement « sociétal » modifie-t-il le fond du problème de l'Education et de ses personnels ?

Yvon Joseph-Henri, Secrétaire Académique



²L'intersyndicale comprenait l'UNSA qui a assuré la présidence du collectif par l'un de ses représentants, la CSTM et l'UGTM – deux syndicats courroies de transmission de partis indépendantistes, les deux CGTM, FO, et la FSU- et donc le SNES - invitée à l'origine du mouvement, mais évincée par l'UNSA qui a cherché à contourner les élections professionnelles qui plaçaient le SNES en tête des syndicats en collèges et lycées. Le SNES aurait dû accepter sans discussion la plateforme éducative du SE, contraire aux intérêts de ses syndiqués (comme les concours locaux, l'obligation du créole parmi les épreuves des concours...)

¹Comme d'ailleurs en janvier et février 2008 dans le conflit des contrats aidés initié par la FSU et qu'ils ont tenté de reprendre à leur compte avec le Conseil Général en pleine période électorale, en tentant de faire croire que la responsabilité du non renouvellement de ces personnels précaires dépendait de l'Etat quand c'était les collectivités – Conseil Général et Région – qui n'en voulaient plus.



Décret n°89-271 du 12 avril 1989, publié au Journal Officiel du 30 avril 1989.

CAS GÉNÉRAL

L'indemnité est réduite de 20 % en cas de mutation sur demande. La prise en charge du transport des personnes et du mobilier sera donc de 80% ou 100 % de l'indemnité selon le motif du changement de résidence. Les billets d'avion concernent le fonctionnaire muté, ses enfants et son conjoint au sens large (y compris partenaires Pacs et/ou concubin : décret 2003-1182 du 9 /12 /2003) à condition que ce dernier soit lui-même fonctionnaire ou agent de l'Etat, de la FPT ou de la FPH. La prise en charge du conjoint répond cependant à certaines conditions de ressources.

Le changement de résidence doit être consécutif à au moins quatre ans de service sur le territoire européen de la France ou dans un D.O.M. Les 4 ans de service en France métropolitaine ou dans le D.O.M. que l'on quitte, devaient être, auparavant, effectués de manière ininterrompue. Le Conseil d'Etat a annulé cette exigence illégale de l'administration (Conseil d'Etat, 14 avril 1995, ministre de l'E.N. contre M. Dominique CHIAVERNI, n°148 498 – voir US n°370 du 9/6/95 p.16). L'administration doit donc accepter désormais d'additionner des services discontinus.

Le décret ouvre le droit pour chaque fonctionnaire muté à une avance sur frais égale à 100% du montant, payable par le rectorat de départ. Très souvent les rectorats prétextent un manque de crédits, pour refuser cette avance. Demandez au S3 du SNES de l'académie de départ d'intervenir auprès du service rectoral compétent. Vous pouvez aussi réserver et financer votre billet d'avion, demandez un bordereau de non réquisition à votre rectorat d'origine et vous faire rembourser par le rectorat de La Martinique. Cette solution, plus souple, vous offre le choix de la compagnie aérienne, mais signifie des délais plus longs de remboursement du billet.

CAS PARTICULIERS

Attention aux réintégrations : la liste des cas ouvrant droit à prise en charge est plus limitative.

Les affectations à titre provisoire n'ouvrent jamais droit à indemnisation.

Les personnels arrivant d'un TOM : ils bénéficient d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité pour les personnels qui étaient titulaires d'un poste dans un DOM ou qui en étaient originaires avant l'affectation dans le TOM où ils doivent en outre avoir séjourné deux ou quatre ans.

ABSENCE DE PRISE EN CHARGE

Enfin, il n'existe pas de prise en charge du voyage ni du déménagement en cas de première nomination en tant que titulaire sauf si des services antérieurs en tant que non-titulaire ont été effectués (décret n°2003-1182 du 9 décembre 2003). Aucun remboursement n'est octroyé après une disponibilité, une affectation en A.E.F.A., en Andorre, en Ecole européenne ou dans un T.O.M. ni après un détachement à l'étranger.

LES CONSEILS DU SNES

Nous vous conseillons de garder tous les justificatifs, photocopies des billets d'avion, les souches, et de faire établir une facture.

Nous conseillons vivement aux collègues effectuant un déménagement de choisir une société qui présente toutes garanties (engagement écrit) en matière de délai, de prix, de date de paiement, d'assurance. A noter que certaines sociétés ont un accord avec la MAIF.

Certains collègues sont également passés par leur Rectorat d'origine afin d'avoir les coordonnées de chacun et de se regrouper. Des rabais auprès des transporteurs à la clé...

FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE : CONDITIONS ET CALCUL (Décret n° 89-271 du 12 avril 1989 publié au J.O. du 30 avril 1989, modifié le 9 décembre 2003 par le décret n°2003-1182)

FRAIS DE PRISE EN CHARGE

Le texte du décret n° 89-271 précise les modalités de la prise en charge du voyage en avion, de l'indemnité forfaitaire destinée à faire face aux frais de transport de bagages si un logement meublé est mis à la disposition du fonctionnaire par l'administration et de déménagement si le fonctionnaire n'a pas de logement meublé (ce qui est très majoritairement le cas dans l'Education Nationale).

Ces deux éléments (billet d'avion et indemnité forfaitaire) ne sont pris en charge qu'à 80% pour les personnels mutés à leur demande (art. 19-1 avant dernier alinéa) ce qui est le cas de l'immense majorité des personnels changeant d'affectation.

AYANT DROITS

Le fonctionnaire, le conjoint (y compris le partenaire pacsé/e ou concubin/e), les enfants à charge ou ceux du conjoint (au sens de la législation sur les prestations familiales) et les ascendants vivant sous le toit du fonctionnaire intéressé.

Le conjoint doit remplir l'une des deux conditions suivantes pour ouvrir droit à la prise en charge des frais : le conjoint a des ressources personnelles inférieures au traitement correspondant à l'indice brut 340 (soit l'indice nouveau majoré 309), le total des ressources personnelles du conjoint et du traitement du fonctionnaire concerné n'excède pas trois fois et demi ce montant.



Conditions de séjour

Il faut avoir rempli quatre années de service en métropole (ou, en sens inverse, dans le DOM que vous quittez). Vous pouvez y avoir changé de poste du moment que ce(s) changement(s) n'a pas donné lieu à indemnisation.

Aucune indemnisation n'est versée en cas de nomination provisoire, de première nomination dans la Fonction Publique (sauf en cas de services antérieurs en tant que contractuel, s'élevant à au moins quatre ans de service : cf décret n°2003-1182 du 9 décembre 2003), de déplacement d'office disciplinaire, de mise en disponibilité ou en détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension, ou en position hors cadre.

MODE DE CALCUL DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE

L'indemnité subit un abattement de 20% en cas de mutation sur demande.

Le calcul du montant de l'indemnité dépend de la distance entre la résidence de départ et celle d'arrivée. Pour ce qui concerne les mutations métropole - Martinique et réciproquement, le calcul est le suivant :

$$I = 953.57 + (0.28 \times DP)$$

I = montant de l'indemnité en euros,

D = distance fixée Paris/Martinique (FdF) : 6 859 km

P = poids du mobilier en tonnes fixé comme suit :

Agent : 1.6

Conjoint : 2

Enfant ou ascendant à charge : 0.4

A noter que, si les deux conjoints sont fonctionnaires, le calcul séparé des deux indemnités (un seul bénéficiant de la majoration pour enfants) donne un total inférieur au total dont bénéficierait un fonctionnaire marié à un conjoint sans profession.

Par ailleurs, c'est le rectorat de l'académie de départ qui établit le droit à indemnité. C'est donc auprès de ses services que vous devez dès à présent réclamer votre prise en charge.



AVANCE SUR TRAITEMENT

Elle est de deux mois. Il convient de la demander au rectorat d'origine dès réception de l'arrêté de mutation (Circ. 73.001 du 3/01/73 et décret 53-1266 q- RLR 205-05). Le remboursement se fera à La Martinique par retenue mensuelle pendant 6 mois dès le mois d'octobre.

Le SNES conseille d'arriver avec un minimum de fonds : l'installation implique de nombreux frais.

CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT

L'établissement du CCP par votre académie de départ se fait en principe automatiquement, mais il est prudent de vérifier. Il a pour date d'effet le 30 septembre, ce qui vous permet de ne pas subir d'interruption de salaire à votre arrivée. Vous serez pris en charge par les services financiers du Rectorat de la Martinique à partir du 1er octobre, avec une régularisation pour septembre. Vous devez fournir votre CCP en arrivant, de manière à ce que le service payeur puisse mettre en place au plus tôt, après réception du procès-verbal d'installation dans l'établissement, la fiche de liaison par laquelle le Trésor Public mandatera régulièrement le traitement.

RÉMUNÉRATION

Le traitement comprend les mêmes éléments que ceux calculés en métropole mais ce traitement indiciaire de base subit une majoration de vie chère de 40% en Martinique.

A noter : cette majoration n'est pas versée pendant les congés bonifiés (voir rubrique congés bonifiés).

Depuis le 1er janvier 2005, cette majoration, considérée comme une prime, est soumise à un prélèvement supplémentaire de financement du nouveau régime de retraite additionnelle de la fonction publique, au même titre que toutes les autres primes qui ne sont pas prises en compte pour la retraite (indemnité de résidence, supplément familial, heures supplémentaires...) Le taux de cotisation est fixée à 5 % pour le bénéficiaire.

Le traitement Martinique est donc ainsi calculé :

$$T. \text{ Martinique} = T. \text{ métropole} \times 1,40$$

Depuis le décret 2003-816 du 27 Août 2003, les allocations familiales sont les mêmes qu'en métropole ; la retenue retraite est la même qu'en métropole (7,85% du traitement brut métropolitain) ainsi que les retenues MGEN, CSG et contribution solidarité.

Il convient de rappeler que cette majoration de vie chère n'a pas été octroyée par l'état aux fonctionnaires mais qu'elle a été imposée à l'état, qui ne servait cette indemnité qu'aux seuls métropolitains, par les luttes syndicales des fonctionnaires martiniquais. Cette majoration est aujourd'hui plus que jamais sur la sellette. Les syndicats de fonctionnaires et le SNES en particulier se battent pied à pied pour son maintien.

IMPÔTS

On utilise les mêmes tranches d'imposition qu'en métropole mais le montant de l'impôt ainsi calculé subit un abattement de 30%. L'abattement est plafonné à 5100 euros par foyer fiscal.

INDEMNITÉ D'ÉLOIGNEMENT

Elle a été supprimée à la demande des élus des DOM et sans la moindre concertation par un amendement introduit lors du vote de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (article 26 de la loi du 13/12/2000). Le SNES et la FSU ont formellement contesté cette mesure. Le nouveau décret étant paru (n° 2001-1226 du 20/12/2001), les collègues mutés à La Martinique après cette date cessent d'avoir droit à cette indemnité.

Cependant, les fonctionnaires antérieurement affectés dans un DOM, à l'occasion de leur première affectation en métropole, à condition d'y accomplir au moins 4 ans de service, bénéficient d'une prime spécifique d'installation d'un montant équivalent à 12 mois de traitement brut versée en 3 fractions (à l'installation, au début de la 3ème année, après la 4ème année). Cette prime fait l'objet de majorations familiales (+ 10 % pour le conjoint, partenaire Pacs, concubin, + 5 % par enfant à charge) mais dans le cas d'un couple de fonctionnaires, il n'est versé qu'une seule prime.

Cette prime n'est pas cumulable avec la prime spéciale d'installation (région Ile de France ou communauté urbaine de Lille), ni avec l'indemnité particulière de sujétion et d'installation (Guyane, St Barthélémy et St Martin) et doit être restituée en cas de non respect de la durée minimale de service exigée pour son attribution intégrale.

CONGÉS BONIFIÉS

Décret 78-399 du 20/3/1978 et Circulaire du 16/8/1978 (RLR 205-0)

Il s'agit de la prise en charge par l'administration des frais de voyage en métropole pour le fonctionnaire et sa famille. Ce congé est en principe d'une durée totale maximale de 65 jours durant les vacances scolaires.

Deux cas peuvent se présenter :

- Prise en charge à 100% tous les 3 ans pour les fonctionnaires dont la « résidence habituelle*** » est en métropole ou dans un DOM autre que celui d'affectation.

- Prise en charge à 50% tous les 5 ans (ou à 100% tous les 10 ans) pour les fonctionnaires dont la « résidence habituelle*** » est dans le DOM d'affectation.

Le SNES s'élève vigoureusement contre ces dispositions discriminatoires introduites par le gouvernement R. Barre en 1978 et que le gouvernement s'obstine à maintenir...

*** la notion de « résidence habituelle », liée au lieu où se trouvent les intérêts matériels et moraux de l'ayant droit, est précisée dans la Circulaire du 5/ 11/1980 (RLR 205-0) et dans la Circulaire B7 n° 2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article909.html>

A noter aussi que pendant la durée du séjour en métropole, la rémunération tombe au niveau métropolitain. Il n'est donc pas forcément intéressant, selon la composition de la famille, de demander le congé bonifié.

BONIFICATION DE RETRAITE DITE « BONIFICATION DE DÉPAYSMENT »

Elle est pour l'instant du tiers : 3 ans de présence effective en Martinique donnent une bonification d'un an d'ancienneté pour la retraite, avec un maximum de 9 ans de bonification, soit 27 ans de travail ? présence effective ?. Cette bonification, appelée « bonification de dépaysment, a récemment été remise en cause par un amendement à la loi programme pour l'Outre-Mer, finalement retiré sous la pression syndicale, du SNES et de la FSU notamment.

La pension est actuellement calculée sur la base de la retraite métropolitaine.

BANQUES ET CONSOMMATION

Presque toutes les banques métropolitaines ont des agences à La Martinique. Vous pouvez ouvrir en arrivant un compte bancaire ou un CCP. Si vous gardez celui de métropole, faites figurer sur votre chéquier une adresse martiniquaise. Malgré cela, beaucoup de commerçants n'acceptent pas les chèques dits « hors-place » (même si c'est illégal). Il existe des distributeurs automatiques dans les villes et l'usage de la carte bancaire est presque généralisé, mais avoir un peu d'argent liquide n'est pas superflu. La consommation est de même type qu'en métropole : la « boutique » traditionnelle a été largement supplantée par la supérette, le supermarché ou l'hypermarché... dans l'ensemble des centres urbains. Le coût de la vie est bien supérieur à celui de métropole (surtout si vous souhaitez poursuivre la consommation de produits laitiers et de fruits frais).

LOGEMENT À L'ARRIVÉE

Sauf cas particuliers d'accueil à l'arrivée par des membres de la famille ou des connaissances, les nouveaux arrivants doivent prévoir un séjour en hôtel ou en gîte avant la location effective d'un appartement ou d'une villa. Il peut y avoir aussi la possibilité d'être hébergés dans les centres de l'AFPA ou sur le campus pendant les vacances scolaires, les prix sont souvent intéressants. Autre possibilité, mais plus onéreuse, les locations de vacances à la semaine ou à la quinzaine.

Il est prudent d'arriver quelque temps avant la pré-rentrée, de manière à disposer d'un délai suffisant pour consulter les agences immobilières, visiter les appartements, etc.

À l'arrivée, des taxis assurent la liaison entre l'aéroport du Lamentin et toute destination sur l'île mais les prix montent en flèche selon les destinations. De toutes les villes et surtout de Fort de France partent des taxis collectifs – peu onéreux – dont la fréquence est aléatoire selon la destination choisie et le jour de la semaine.

Tous les types d'hôtels existent ainsi que des résidences hôtelières, des meublés, gîtes et logement chez l'habitant (se renseigner sur internet ou auprès des offices de tourisme ou dans certains guides tel que Le Routard, Le Petit futé...). Dans l'ensemble, l'hôtellerie est luxueuse avec les prix qui vont avec, ou carrément bas de gamme.

LOCATION DE LOGEMENT

De nombreuses agences immobilières offrent un choix assez large d'appartements et de villas (prix très variables selon le standing et la localité) dont le prix est en général supérieur à la moyenne métropolitaine dans les villes importantes et dans le Sud.

Il existe aussi un marché actif de location de particulier à particulier. Vous trouverez des pages d'annonces publiées dans le quotidien France Antilles et surtout dans l'hebdomadaire Paru-Vendu (0596 428227), ainsi que dans Domicile et Martinique Hebdo (0596 718100)

VÉHICULE

À la Martinique, les voitures neuves coûtent à l'achat environ 20% de plus qu'en métropole. Toutes les grandes marques sont implantées sur l'île. Le marché de l'occasion est assez actif avec, en gros, le même décalage de prix. Les marques françaises sont souvent conseillées, surtout pour les fournitures de pièces en cas de panne.

Si vous importez un véhicule au moment de la mutation, il sera admis en franchise de droits et de taxes dès lors qu'il figure sur l'inventaire de vos biens établi en deux exemplaires et répondant

aux trois conditions suivantes : ce n'est pas un véhicule utilitaire, le véhicule est en votre possession et vous l'avez utilisé depuis six mois (cette dernière condition n'est pas exigée des résidents en provenance de métropole), il a supporté les impositions normalement exigibles dans le pays de provenance ou d'origine.

À l'arrivée, vous pouvez éventuellement louer un véhicule pour quelques jours; toutes les grandes agences de location de voiture sont représentées sur l'île.

CIRCULATION

Le parc automobile s'accroissant beaucoup plus vite que le réseau routier, l'île connaît une saturation certaine (embouteillages à Fort de France et sa périphérie), bouchons sur de nombreux itinéraires surtout en direction de Fort de France.

Il existe un réseau de taxis collectifs, centralisé à la gare routière de Fort de France, qui dessert toute l'île, en principe selon des parcours fixes entre les localités, essentiellement les jours ouvrés mais le système, peu onéreux, reste encore à améliorer. Il constitue néanmoins, pour ceux qui ont le temps, une invitation au dialogue qui est loin d'être désagréable.

En outre, Fort-de-France est relié aux Trois-Ilets (Pointe du bout, Anse-Mitan, Anse à l'âne, bourg) par un système de « pétrolettes », navettes rapides qui traversent la baie dont les horaires sont réguliers durant la journée. La fréquence est moindre le week-end, quasi inexistante en soirée.

LIAISONS AÉRIENNES

Des liaisons quotidiennes existent avec la métropole (Air France, Air Caraïbes, Corsair) : les vols sont presque tous sans escale (8 à 9 heures de vol). Plusieurs vols existent vers les autres îles des Petites Antilles, aussi bien francophones (la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) qu'anglophones (la Dominique, Sainte-Lucie, les Grenadines, etc), ainsi que vers la Guyane, le Brésil et le Venezuela. Des liaisons régulières existent avec le Canada (via la Guadeloupe), Cuba (via la Guadeloupe), Miami (une escale sans changement à Port au Prince ou Porto Rico), Atlanta (direct) et New York via Porto-Rico.

Les prix des billets d'avion Martinique/métropole, aller/retour, varient selon les périodes. Malheureusement, les périodes de vacances scolaires appartiennent à une gamme de tarification élevée pouvant aller jusqu'à 1200 euros aller/retour (privilégier les achats longtemps à l'avance pour bénéficier de prix moindres ou alors viser les ventes aux enchères hebdomadaires sur internet, prix très intéressants, mais il faut décider de son départ au dernier moment et ne pas vouloir absolument une date !) Pour toute autre destination, les prix sont très élevés, quelle que soit la compagnie aérienne.

Il existe aussi des compagnies maritimes inter-îles, notamment entre la Martinique/la Dominique, Saint-Lucie, la Guadeloupe : ce moyen de transport est moins onéreux que l'avion, il est plus long mais bien plus sympathique (hormis pour ceux qui ont le mal de mer) pour ceux qui disposent de temps. Il offre la possibilité parfois d'embarquer son véhicule (se renseigner auprès des compagnies maritimes).

Quelle que soit la destination retenue et le moyen de transport choisi, il est sage de réserver le plus rapidement possible en raison de l'affluence en période de vacances scolaires, notamment.

Et pour finir, avant de se choisir une compagnie aérienne, veillez bien à regarder laquelle vous proposera un programme de fidélisation le plus intéressant.

CLIMAT ET SANTÉ

Le climat humide et chaud est très supportable en général, tempéré qu'il est par le vent d'est, l'alizé.

Traditionnellement, on distingue deux saisons : une saison des pluies, l'hivernage, de juin à décembre, qui reçoit 75% du total des précipitations et une saison sèche, le carême, s'étend de fin décembre à mai. On passe d'une saison à l'autre sans brutalité

En fait, dans un espace assez restreint, la Martinique est remarquable par la variété de ses paysages, de sa flore ainsi que par la diversité des climats, en fonction de l'altitude, de l'orientation (Nord, Sud, côte « au vent », côte « sous le vent »)

De Juin à Octobre, un cyclone est toujours possible mais nombre d'entre eux restent au stade de « tempêtes tropicales » ; ils sont en outre prévisibles à l'avance et font l'objet d'une surveillance permanente ; de plus, un système d'alerte très au point (presse, radios...) est en place. Il est recommandé pendant cette période de l'année de disposer d'une réserve d'eau, d'aliments de première nécessité qui permette de tenir une à deux semaines, de radios à piles, de lampes torches et de bougies. En cas de cyclone en effet, les canalisations d'eau, les câbles électriques peuvent être endommagés.

Outre les cyclones, la Martinique est une île volcanique. Le danger ne vient pas pour l'instant de la Montagne Pelée (dernière éruption mémorable en 1902), mais des tremblements de terre qui agitent l'île de temps en temps.

Il n'existe aucune pathologie particulière à l'île. L'environnement médical (médecins généralistes et



spécialistes, laboratoires, infirmiers, dentistes, etc) atteint un taux de densité métropolitain. Outre des hôpitaux dans les principales localités, il existe un CHU, La Meynard, à Fort-de-France. A noter qu'en cas de dengue, maladie infectieuse virale transmise par la piqûre de moustiques et caractérisée par un état fébrile soudain, des douleurs musculaires et articulaires intenses, il ne faut jamais consommer d'aspirine mais du paracétamol et consulter immédiatement un médecin. Si vous arrivez avec des enfants en bas âge, apportez une lotion anti-moustique pour les premiers jours. Attention aux différents produits nocifs pour les enfants qu'elles peuvent contenir. Prévoir aussi une crème solaire à très fort indice, des vêtements couvrants (pantalons légers, lycra, casquette) et des accessoires de bain (brassards, gilet pour flotter, etc)

SCOLARISATION DES ENFANTS

La scolarisation des enfants ne pose aucun problème. Il est à noter que pour les petits, les places en crèche sont insuffisantes. A l'autre extrémité du cursus, il est possible de poursuivre à l'université un premier cycle en Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Espagnol, Anglais, Droit, Economie et Gestion, M.I.A.S. ..., et un deuxième cycle, dans les mêmes matières mais aussi en Français Langue Etrangère, Sciences de l'Education, Sciences du Langage, Administration Publique, Droit Public, Droit Privé, Droit des Affaires, Langues et Cultures régionales mention Créole.... Se renseigner auprès du SCUO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants), Campus de Schoelcher – Bâtiment du Cur, accueil documentation Marlene Sorel. tél : 0596 72 73 18, mël : scuio@martinique.univ-ag.fr



EDUCATION

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 329 établissements scolaires publics et privés (81 pour le 2nd degré dont 65 établissements publics, 14 privés sous contrat et 02 privés hors contrat)

- 42 collèges publics dont 11 classés en APV, 19 SEGPA et 3 en Ambition Réussite

- 12 lycées publics d'enseignement général et technologique

- 1 lycée des métiers de l'hôtellerie

- 10 lycées professionnels dont 1 classé en APV

- 5 collèges privés

- 10 lycées et LP privés, dont 2 hors contrat

- 4 bassins de Formations

- 3 Réseaux Ambition Réussite (RAR) (51 établissements scolaires : soit au total 11 187 élèves;

- 3 Réseaux d'Education Prioritaire (REP) (26 établissements scolaires : soit au total 7 607 élèves)

- 3 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et 1 antenne de CIO (Fort de France, Lamentin, Trinité et Marin). Une délégation régionale de l'ONISEP et le Service Académique d'Information et d'Orientation sont implantés dans l'académie.

- 4 GRETA

- 3 CFA

- Supérieur : 1 Université des ANTILLES et de la GUYANE (pour les Académies GUADELOUPE, GUYANE et MARTINIQUE), la Martinique accueille le pôle Lettres,

Droit et Sciences Humaines, 1 IUT (antenne de l'IUT de Kourou en Guyane), 1 IUP situé en Guadeloupe accueillant les étudiants de Martinique, 1 IUFM, 1ère année de médecine, kiné, classes préparatoires, BTS, école d'infirmières

- 3 Etablissements relevant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt

LES ÉLÈVES

- 96 043 élèves dans les 1er et 2nd degrés publics et privés sous et hors contrat (48 443 élèves du 1er degré dont 45 142 dans le public et 3 301 dans le privé ; 47 600 élèves du 2nd degré dont 42 973 dans le public et 4627 dans le privé)

- 1 995 apprentis en CFA et 186 en CPA/CLIPA et en contrats de professionnalisation

- 5 525 étudiants inscrits à l'université des Antilles et de la Guyane - MARTINIQUE (12 591 étudiants sont inscrits sur l'ensemble des 3 Académies)

- 713 élèves dans les établissements agricoles

LES PERSONNELS

1 011 personnels ATOSS et ITARF et Contractuels à durée déterminée

355 personnels de direction, d'inspection, d'orientation et autres
3 114 personnels enseignants dans le 1er degré (2 882 dans le public, 232 dans le privé)

5 125 personnels enseignants dans le 2nd degré (4 734 dans le public, 391 dans le privé)



décomptés par ailleurs, notamment sur les vacances de carnaval en février (dix jours au lieu de deux semaines en métropole).

D'une manière générale, aux Antilles, la journée de travail commence plus tôt, parfois dès 7h00 ou 7h30.

ADRESSES UTILES :

- Académie de La Martinique – Rectorat :
Les hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER Cedex
Tél : 0596 52 25 00
Fax : 0596 52 5 209
Internet : www.ac-martinique.fr

- Chef de la DPLC (Division des Personnels Lycées, Collèges) : Monsieur BERGER
Tél : 0596 52 25 51
Tél : 0596 52 25 59
Mail : ce.dplc@ac-martinique.fr

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire ne présente pas de particularité sinon trois jours fériés supplémentaires : le 2 Novembre (jour des morts), le vendredi saint, le 22 Mai (commémoration de l'abolition de l'esclavage). A noter le fait que le nombre total de jours de vacances sur l'année est égal à celui de la métropole : les jours fériés sont

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont semblables à celles de métropole. Les rapports avec les élèves sont généralement bons. Néanmoins, depuis quelques années, les phénomènes propres à certaines zones des villes de métropole (montée de l'incivilité et de la violence, dégradations, racket, toxicomanie, etc) ont tendance à se développer dans et autour des établissements scolaires, du moins dans certaines zones.

L'arrivée et l'adaptation sur l'île ne posent en général aucun problème. Cependant, il serait réducteur de croire que « La Martinique c'est la France » : l'usage très largement répandu du créole à côté du français, l'existence d'une culture originale longtemps opprimée, voire niée, mais qui s'affirme vivante et féconde permettent progressivement à l'enseignant nouvellement arrivé, s'il y met ce qu'il faut d'écoute et d'intérêt, de comprendre et d'apprécier ce que les poètes et les écrivains désignent du terme de « créolité ».



CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010

Rentrée des enseignants 1er et 2nd degré	:	mardi 1er septembre 2009
Rentrée des élèves du 1er degré	:	jeudi 3 septembre 2009
Rentrée des élèves du 2nd degré	:	mercredi 2 septembre 2009
Vacances de la Toussaint	:	samedi 24 octobre 2009 au mercredi 4 novembre 2009
Vacances de Noël	:	samedi 19 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010
Vacances de Carnaval	:	jeudi 11 février 2010 au lundi 22 février 2010
Vacances de Pâques	:	samedi 27 mars 2010 au lundi 12 avril 2010
Abolition esclavage	:	vendredi 21 mai au lundi 31 mai 2010
Sortie	:	vendredi 2 juillet 2010

LOISIRS ET CULTURE

MEDIAS

Un quotidien est publié localement (France-Antilles : <http://www.martinique.franceantilles.fr/>) ainsi que des hebdomadaires et des mensuels. Les journaux nationaux sont environ 30% plus chers.

Outre RFO (Radio France Outre-Mer), et R.C.I. (Radio Caraïbe Internationale), de nombreuses radios privées fonctionnent sur la bande FM (N.R.J., Maxxi, Chéri F.M., Balisier, Trace...). Il y a aussi plusieurs chaînes hertziennes de télévision, publiques (R.F.O., Tempo) ou privées (A.T.V.). L'île dispose aussi d'un réseau satellite (Bouquet Canal Plus Antilles, différent de celui proposé en métropole) ainsi que d'un réseau câblé (souvent les mêmes chaînes, mais avec quelques particularités comme la chaîne locale K.M.T. ...)

Concernant l'équipement en matériel audio-visuel, on trouve sur place une gamme de produits standard à peu près à des prix métropolitains. Pour de meilleurs prix, il faut être attentif aux campagnes promotionnelles des différents commerçants. Vous pouvez rapporter, dans votre déménagement, votre téléviseur de métropole, parce que les tarifs sont ici beaucoup plus élevés. L'utilisation de l'Internet est très répandue et la liaison ADSL est installée pratiquement sur toute l'île mais elle est beaucoup plus chère qu'en métropole. Le scandale de la tarification au volume

téléchargé est toujours d'actualité. Elle est aussi beaucoup plus lente (max 8 Mo, et encore il faut être près du DSLAM). En ce moment, les tarifs sont aux alentours de 90 euros pour du 1024 sans plafond chez Orange ; 30 euros pour la même chose chez Only et Mediaserv. Il vous faudra faire le tour des opérateurs...

Les fournisseurs de téléphones portables sont au nombre de trois à La Martinique : Orange, Digicel et Only. Mieux vaut prévoir un abonnement local dès votre arrivée afin d'éviter de payer la liaison avec la métropole à chaque communication. Par contre, vous pourrez conserver vos téléphones s'ils viennent des mêmes sociétés. Gardez un certificat de changement de résidence avec une adresse provisoire, cela vous permet de contracter un abonnement à la téléphonie mobile: indispensable quand on arrive! Pensez aussi à faire "désimlocker" vos anciens téléphones.

CULTURE ET SPECTACLES

Excepté une chaîne de papeterie, librairie, journaux, etc, (Librairie Antillaise) qui dispose de succursales essentiellement sur Fort de France, La Trinité, Le François, Rivière-Salée et Le Marin, il existe peu de librairies sur l'île. Toutes ces librairies sont surtout achalandées des derniers livres ou des best-sellers du moment. Il est nécessaire de recourir à la commande pour obtenir des titres précis (il faut donc prévoir un délai et une

majoration des prix). Par contre, elles comportent toutes maintenant un rayon conséquent consacré à la culture (littérature, histoire, beaux-arts, etc) créole. Malheureusement, le rayon enfant est encore souvent sous achalandé.

Il existe des bibliothèques municipales (Anses d'Arlet, Case Pilote, Le François, Le Lamentin, Macouba, Le Marin, Le Robert, Schoelcher, La Trinité, Trois-Ilets) souvent de taille modeste, exception faite de la Bibliothèque Schoelcher à Fort de France ainsi que de la médiathèque au Lamentin, qui sont ouvertes à tout public aux conditions habituelles. Ces bibliothèques disposent d'un bon fonds en ouvrages généraux ainsi qu'en culture créole. Mais les amateurs de raretés ou d'ouvrages spécialisés ont peu de chance de trouver ce qu'ils cherchent. Notons le développement récent de la Bibliothèque Universitaire, très utile pour certains ouvrages et ouverte aux professeurs.

Il existe des théâtres et des salles de spectacle essentiellement à Fort de France, Lamentin, Schoelcher, au Saint-Esprit, à Sainte-Marie. Nombre de spectacles et de festivals, (danse, musique, théâtre, cinéma) sont organisés durant l'année. Il revient à chacun de se tenir informé des manifestations culturelles auprès des théâtres et salles de spectacle car la diffusion de l'information en la matière est aléatoire.

Pour les cinéphiles, il existe un multiplex de cinémas à Schoelcher dont la programmation est essentiellement commerciale. Le CMAC, salle de spectacle foyalaïse propose souvent des films d'art et d'essai ou des festivals comme « Vue

sur Cannes » (programmation d'une bonne sélection de films du festival de l'année précédente)...Il est relayé en communes par les cinémas de Sainte-Marie (l'Excelsior) ainsi que des Anses d'Arlet (l'Atlas, 0596 637 64) dont il convient de saluer la programmation éclectique.

La principale fête propre aux Antilles et à la Guyane est sans conteste le Carnaval, haut en couleur. Mais de nombreuses manifestations culturelles (et sportives) ponctuent l'année. Les offices de tourisme proposent un calendrier des manifestations ponctuelles.

SPORTS ET NATURE

On pratique à la Martinique, en compétition ou pour les loisirs, en solo, en famille ou dans un club, toutes les activités de mer, de plage, de randonnées, de sports aériens, martiaux, nautiques, ainsi que les sports collectifs. Il existe des salles de sport, de remise en forme, de danses (traditionnelles ou pas), des centres hippiques, un golf, etc. A noter que les Martiniquais ont une prédilection affichée pour le football ainsi que pour le cyclo-tourisme et la salsa.

Pour les loisirs familiaux, existent notamment des Villages Vacances Famille (Le François, Le Morne Rouge, Sainte-Luce, La Trinité). Se développent un réseau d'itinéraires de randonnées ainsi qu'un hébergement en gîtes ruraux et en chambres d'hôte (se renseigner auprès de Gîtes de France-Martinique). Le camping demeure très réglementé et n'est pas de pratique courante.

LE SNES EN MARTINIQUE

LE S.N.E.S. DANS TON ÉTABLISSEMENT (S1)

LGT

- Bellevue : Véronique SAUPHANOR (F-de-F)
- Joseph Gaillard : José SALVON (F-de-F)
- Victor Schoelcher : Régis AUBRY (F-de-F)
- Acajou 1 : Maxime DOLOMINGO (Le Lamentin), correspondant.
- Nord Atlantique : Thierry PIERODE (Ste Marie)
- Frantz Fanon : Bernard PONTALIER (Trinité)

LPO

- Lycée Hôtelier nord Caraïbe : Stephan COLLIN (Bellefontaine)
- Centre Sud : Marie-Claude PIERRE ELIEN (Ducos)
- La Jetée : (Le François)
- Acajou 2 : Lisa VICTORIN (Le Lamentin)
- Joseph Pernock : Marie-Felicie VANDESTOC (Le Lorrain)
- Montgérald : (Le Marin)
- Joseph Zobel : Franck RENE-CORAIL (Rivière Salée)

COLLEGES

- Alexandre Stellio : Danielle GRIT (Anses d'Arlet)
- Basse Pointe : Yann SIMONNET (Basse Pointe)
- Jules Grévy: Nathalie TOULON (Le Carbet)
- Le Diamant : M-A LEMOINE (Le Diamant)
- Asselin de Beauville : (Ducos)
- Roger Castendet : Carnot LUCE (F-de-F)
- Cassien Sainte Claire : (F-de-F)
- Dillon 1 : Marie-Pierre RENARD (F-de-F)
- Dillon 2 : Christelle RETORY (F-de-F)
- F.A. Perrinon : (F-de-F)
- Jacqueline Julius : Béatrice DENARA (F-de-F)
- Julia Nicolas :Anousha DUBOIS-VOISSET (F-de-F)
- Tartenson : (F-de-F)
- Terres Sainville : Serge BACLET (F-de-F)
- J. et E. ADENET : (Le François)
- Trianon : Svend WALTER (Le François)

- Euzhan Palcy : (Gros Morne)
 - Edouard Glissant : Françoise PARACLET (Le Lamentin)
 - Petit Manoir : Olivier SIMASOTCHI (Le Lamentin)
 - Place d'Armes 2 : Valérie VERTALE-LORIOT (Le Lamentin)
 - Hubert Néro: Christiane COLLAT (Le Lorrain)
 - La Marie : (Marigot)
 - Gérard Café: Christophe DARDEL (Le Marin)
 - Christiane Eda-Pierre : Philippe NIJEAN (Morne Rouge)
 - Jacques Roumain : Ismaïne TRIME (Rivière Pilote)
 - Trenelle : Marie-Josée BIRBA (Rivière Salée)
 - Constant Le Ray : (Robert)
 - Paul Symphor : (Robert)
 - Edmond Lucien Valard : Primavera PAULINE-DOLOMINGO (Saint Esprit)
 - Belle Etoile : Lina LAVANNE (Saint Joseph)
 - Louis Delgrès : M-F COLLIN (Saint Pierre)
 - Isidore Pelage : Jean-Stéphane BEDIEE (Sainte Anne)
 - Sainte Luce : (Sainte Luce)
 - Joseph Lagrosillière : Michel LARRIBE (Sainte Marie)
 - Emmanuel Saldès : Thérèse BORDAGE (Sainte Marie)
 - Morne des Esses : Sandra MELGIRE (Sainte Marie)
 - Rose Saint Juste : (Trinité)
 - Vincent Placoloy : Marie-Line BRITHMER (Schoelcher)
 - Terreville : Isabelle BESNIER (Schoelcher)
 - Beauséjour : Morgane COADIC (Trinité)
 - St Just : Karina MORELLON (Trinité)
 - Anse Mitran : Chantal DUPONT (Les Trois Ilets)
 - Le Vauclin : S. POMMIER BEDIEE (Le Vauclin)
- ### C.I.O.
- Fort de France : Frédérique GABRIEL REGIS
 - Lamentin : Hélène GOUACIDE
 - Marin : Marie-Line LOE MIE DESTIN
 - Trinité : Mme DELANNAY

I.U.F.M.

Permanence chaque mardi de 11h30 à 14h30 sur le site de l'IUFM Martinique. iufm@martinique.snes.edu

LE S.N.E.S. DANS L'ACADÉMIE (S.3)

Des permanences sont assurées les jours ouvrables, hors vacances scolaires, de 8h30 à 12h00 au siège du S.N.E.S. :
Cité Bon Air, bât B., route des religieuses, 97200 Fort de France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snes.edu

Le bureau est composé de :

Yvon JOSEPH-HENRI ; secrétaire académique
Régis AUBRY : co-secrétaire adjoint
Françoise PARACLET : co-secrétaire adjointe
Thierry RENARD : trésorier
Marie Pierre RENARD : trésorière adjointe
Chantal DUPONT : assesseur
Christelle RETORY : assesseur
Frédérique GABRIEL-REGIS : assesseur



SITE

<http://www.martinique.snes.edu/>
Des liens vers les publications, actions et réunions.

FORUM

<http://www.martinique.snes.edu/forum/>
Annonces, Faq, Questions-réponses, bref plein de très bonnes choses...

SALON DE DISCUSSION

<http://www.martinique.snes.edu/salon/>

ADRESSES UTILES

COMPAGNIES AERIENNES

(NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSULTER AUSSI DES AGENCES DE VOYAGE)

AIR FRANCE

TÉL : 0820 820 820
INTERNET : WWW.AIRFRANCE.COM

CORSAIR

TÉL : 01 46 34 55 00 / TÉL MQ : 0596 42 16 40

AIR CARAÏBES

TÉL MQ : 0820 835 835/ 0890 644 700
INTERNET : WWW.AIRCARAIBES.COM

AIR ANTILLES EXPRESS

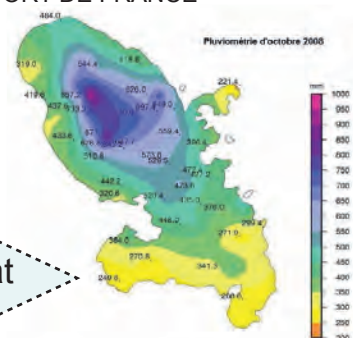
TÉL MQ : 0890 648 648
INTERNET : WWW.AIRANTILLES.COM

LOCATION D'APPARTEMENT (VOIR LES ANNONCES DANS LE FORUM!)

GÎTES DE FRANCE –MARTINIQUE

TÉL MQ : 0596 73 74 74
INTERNET : WWW.GITESMARTINIQUE.COM

AGENCES IMMOBILIERES
POUR CONNAÎTRE LES AGENCES IMMOBILIÈRES
AFFILIÉES, CONTACTER :
CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER MARTINIQUE
INTERNET : WWW.FNAIM-MARTINIQUE.COM
POUR AVOIR LA LISTE DES AGENCES IMMOBILIÈRES,
CONTACTER :
L'OFFICE DU TOURISME DE FORT DE FRANCE
RUE LAZARE CARNOT
TÉL : 0596 60 27 73 / 78 / 85
FAX : 0596 60 27 95



Rappel : 1 mm = 1 litre d'eau par m²

LOCATION DE VOITURES

(LES PLUS CONNUES)

AVIS

TÉL 0596 42 11 00

BUDGET

TÉL 0596 42 04 04
MÈL : <INFORMATIONS@BUDGET-MARTINIQUE.FR>
INTERNET : WWW.BUDGET-ANTILLES.COM

EUROPCAR

TÉL 0596 42 42 42
INTERNET : WWW.EUROPCAR.MQ

HERTZ

TÉL 0596 51 01 01
MÈL : <RESERVATION@HERTZANTILLES.COM>

POP'S CAR

TÉL 0596 42 16 86
MÈL : <CONTACT@POPSCAR.COM>
INTERNET : WWW.POPSCAR.COM

MGEN

MORNE-CALEBASSE
97220 FORT-DE FRANCE
TÉL 0596 75 18 75

MAIF

101 ANCIENNE ROUTE DE SCHOELCHER
97200 FORT DE FRANCE
TÉL 0596 72 77 00
FAX 0596 72 77 01

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME (CMT)

IMM. LE BEAUPRÉ – POINTE DE JAHAM
B.P. 7124
97276 SCHOELCHER CEDEX
TÉL : 0596 61 61 77
FAX : 0596 61 22 72
INTERNET : WWW.TOURISTMARTINIQUE.COM

<http://www.meteo.gp/Climat>



<http://baignades.sante.gouv.fr>

